



## INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2021-05

### SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS

**Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,**

Vu le code de l'Éducation,

Vu l'article 32 du règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le résultat des opérations électorales des 16 et 17 décembre 2020 et des 8 et 15 janvier 2021,

#### **Article 1**

La composition de la section disciplinaire section compétente à l'égard des usagers est établie comme suit :

Professeurs des universités (4 membres)

Anne-Sophie Chambost, Cécile Robert, Emmanuel Taïeb, David Vallat

Maitres de conférences (4 membres)

Béatrice Jaluzot, Alexis Le Quinio, Harold Mazoyer, Karine Roudier

Usagers (8 membres)

Madjda Amrani, Louis-Marie Becmeur, Fanny Ferrero, Camille Guillemet, Ruben Lambersy, Laura Martinet, Maël Ndiaye-Martin, Corto Skierniewski

#### **Article 2**

La présidence de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est assurée par Anne-Sophie Chambost.

La vice-présidence de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est assurée par Alexis Le Quinio et Karine Roudier.

#### **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon le 15 janvier 2021

Le Directeur de l'IEP

  
Renaud PAYRE